



Communiqué de presse

Genève, le 25 février 2003

**Accord entre le Conseil fédéral et le Centre international de déminage humanitaire - Genève**

Aujourd'hui, la Conseillère fédérale, Mme Micheline Calmy-Rey, et le Président du Conseil de Fondation du Centre international de déminage humanitaire - Genève, M. Cornelio Sommaruga, ont signé à Berne un accord sur le statut juridique du Centre. Par cet accord, le Conseil fédéral reconnaît la capacité juridique du Centre en Suisse, son indépendance et lui accorde les immunités nécessaires pour accomplir son mandat.

Cet accord était devenu indispensable après que les Etats-Parties à la Convention interdisant les mines anti-personnel (Convention d'Ottawa) aient mandaté le Centre, lors de la Conférence de Managua en 2001, pour mettre sur pied une unité de soutien à la mise en œuvre de ladite Convention. Depuis lors, le rôle du Centre est devenu celui d'un secrétariat d'une organisation internationale à part entière.

La problématique des mines anti-personnel

Malgré tous les efforts consentis lors de la dernière décennie, le problème des mines anti-personnel demeure un défi humanitaire majeur de notre ère. Environ 80 pays sont concernés par ce fléau. Les mines bloquent la distribution de l'aide humanitaire et les efforts de reconstruction après la fin de conflits armés. Elles empêchent aussi le retour des réfugiés et l'utilisation agricole des terrains. En outre, beaucoup de victimes de mines ont besoin pendant toute leur vie d'une assistance médicale et d'un soutien économique majeurs.

La Convention d'Ottawa est le point de départ de la résolution de ces différents problèmes. Elle inclut une interdiction totale des mines anti-personnel et incite les Etats à une coopération accrue pour trouver des solutions aux souffrances causées par les mines. A ce jour, 131 pays ont ratifié la Convention.

Le Centre international de déminage humanitaire – Genève (CIDHG)

Le Centre international de déminage humanitaire – Genève souscrit pleinement aux principes et obligations inclus dans la Convention d'Ottawa. Ses activités ne couvrent pas uniquement les aspects multilatéraux.

S'inspirant du principe du développement des capacités locales, le Centre oeuvre en tant qu'institution indépendante et impartiale pour la résolution des problèmes concrets sur le terrain.

La majeure partie des moyens du Centre sont dévolus au soutien de projets, en mettant à disposition expertise et instruments particuliers (savoir-faire technique, logiciel informatique pointu, développement de normes internationales de lutte anti-mines, formation, etc.).

Le Centre dispose, en outre, d'un programme de recherche international ciblé sur les problèmes restant à résoudre ou les besoins d'amélioration exprimés par ceux qui travaillent sur le terrain.

Le CIDHG a été créé à l'initiative de la Suisse lors de la signature de la Convention d'Ottawa en 1997. Le Centre est une fondation de droit privé suisse, dans son Conseil de fondation siègent les représentants de 18 gouvernements.

Le Centre travaille très étroitement avec les Nations Unies, les gouvernements des pays concernés par les mines, de même qu'avec des organisations non gouvernementales. Il est financé pour moitié par la Suisse (Département fédéral de la Défense), l'autre moitié étant assurée par d'autres gouvernements. Actuellement quelques 27 personnes travaillent au Centre provenant de 13 pays.

Pour toute information complémentaire, contacter :

**Davide Orifici**

Centre international de déminage humanitaire - Genève

Téléphone portable : + 41 79 747 10 57

[d.orifici@gichd.ch](mailto:d.orifici@gichd.ch)

Annexes

- Déclaration du Président du Conseil de Fondation, Centre international de déminage humanitaire – Genève, à l'occasion de la signature de l'Accord entre le CIDHG et le Conseil fédéral relatif au statut du Centre en Suisse
- Brochure (d/f)
- Feuille d'information (d/f)
- Bilan des activités – Décembre 2002 (e)
- Brochure Expo.02 (d/f)